



Procès-verbal de réunion de Conseil Municipal du

03 Octobre 2024 - 20h

Date de Convocation : 02/09/2024
 Publication des délibérations : 10/10/2024
 Publication sur le site internet : 10/10/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le trois octobre, vingt heure, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la Salle du Conseil Municipal de Saint Aubin de Crétôt, sous la présidence du Maire, M. DUVAL Gilles.

Etaient présents :

Mme CHOULANT Agnès, Mme DUFRENE Barbara, M. DUVAL Gilles, M. HUGUET Geoffrey, Mme JALENQUES Isabelle, Mme LEAL Solen, M LEMETTAIS Florent, Mme LEPILLIER Stéphanie, M. SPANNEUT Damien, M. VALLE-CALABRESE Baptiste.

Formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents excusés :

M.ABRAHAM Christian, M. ALLEAUME Martial,
 M. DOUYERE Serge donnant procuration à M. DUVAL Gilles,
 Mme JOUSSE Carole donnant procuration à Mme CHOULANT Agnès,
 M. SERY Benoit donnant procuration à M. SPANNEUT Damien.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15 Présents : 10 Votants : 13

A été nommé comme secrétaire de séance : Mme LEAL Solen

Election du secrétaire de séance

Madame LEAL Solen est élue secrétaire de séance.

Ordre du jour

- Approbation du Procès-verbal du 27 Juin 2024,
- Plan de formation des élus
- Tarif Relais Petite Enfance,
- Bail terrain communal
- ZAenR
- SDE 76 : Travaux Rue de l'école.
- Questions et informations diverses.
- **Fêtes et cérémonie** : Repas des aînés, Remise des prix des jardins fleuris, Eclairage de Noël, Retour sur la Guinguette, repas du conseil, Vœux du maire, Congrès des maires (18 au 21/11/2024),
- **Points agents** : Arrivée de M. DUPRAY, promotion interne Mme STEVENARD, mutualisation du service technique,

- **Points travaux** : RD40, Mare, Local technique, Consommation énergie, Pompes à chaleur mairie et école, menuiseries et radiateurs de la salle de motricité, muret du parking, PPI Voirie,

- **Points achat** : Véhicule technique et remorque, commande de 14 chaises (11 étant manquantes), reliures des registres d'état civil,

- **Points sur les nouveaux projets** : Nouveau site internet, terrain multisport, création d'une pièce à la salle polyvalente, limiteur de son salle polyvalente,

- Point sur les registres de délibérations inexistantes suite au recollement des archives,

- Bail maison communal,

- Point sur la Police Municipale Intercommunale,

- PLUi

- DECI

Monsieur le Maire demande l'ajout de 4 points à l'ordre du jour :

- Suppression d'un poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe et création d'un poste de rédacteur au 01/12/2024 (Délibération 2024-)
- Délégation du Maire aux adjoints
- Deuxième débat sur le Projet d'Aménagement de Développement Durables (PADD) du PLUi dans le cadre de la procédure d'élaboration en cours.
- Salle polyvalente : Paiement d'un acompte au moment de la réservation.

Après délibération le Conseil Municipal accepte à l'unanimité l'ajout de ces points.

01. Approbation du procès-verbal du 27/06/2024 (Délibération 2024-27)

Rapporteur : Monsieur le Maire

M. le Maire donne lecture du procès-verbal envoyé par mail au Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité comme suit :

Mme CHOULANT Agnès, Mme DUFRENE Barbara, M. DUVAL Gilles, M. HUGUET Geoffrey, Mme JALENQUES Isabelle, Mme LEAL Solen, M LEMETTAIS Florent, Mme LEPILLIER Stéphanie, M. SPANNEUT Damien, M. VALLE-CALABRESE Baptiste, M. DOUYERE Serge donnant procuration à M. DUVAL Gilles, Mme JOUSSE Carole donnant procuration à Mme CHOULANT Agnès et M. SER Y Benoit donnant procuration à M. SPANNEUT Damien.

Approuve le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 27/06/2024.

Vote pour : 13 Vote contre : 0 Abstention : 0

02. Plan de formation des élus (Délibération 2024-28)

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les élus peuvent prétendre à des formations durant leur mandat. Pour cela, il faut inscrire les souhaits de chacun au sein d'un plan de formation.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité comme suit :

Mme CHOULANT Agnès, Mme DUFRENE Barbara, M. DUVAL Gilles, M. HUGUET Geoffrey, Mme JALENQUES Isabelle, Mme LEAL Solen, M LEMETTAIS Florent, Mme LEPILLIER

☎ : 02.35.96.20.76

Email : mairie.staubincretot@wanadoo.fr

25 Rue de la Mairie

76190 SAINT AUBIN DE CRETOT

Stéphanie, M. SPANNEUT Damien, M. VALLE-CALABRESE Baptiste, M. DOUYERE Serge donnant procuration à M. DUVAL Gilles, Mme JOUSSE Carole donnant procuration à Mme CHOULANT Agnès et M. SERY Benoit donnant procuration à M. SPANNEUT Damien.

Après délibération, autorise M. le Maire à signer le plan de formation suivant :

Plan de Formation des élus

Elu(s) concerné(e(s))	Intitulé formation	Durée (en jours)	Organisme
CHOULANT Agnès	Marché	A déterminer	AMF
DUVAL Gilles	Pouvoir de police administrative	A déterminer	AMF
DUVAL Gilles	Fonctionnement du Conseil Municipal	A déterminer	AMF
LEAL Solen	Service de restauration scolaire	A déterminer	AMF
LEAL Solen	Sensibilisation à la santé mentale	A déterminer	AMF
LEAL Solen	Fresque du climat	A déterminer	AMF
SPANNEUT Damien	Funéraire	A déterminer	AMF

Vote pour : 13

Vote contre : 0

Abstention : 0

03. Tarif relais petite enfance

Rapporteur : Madame CHOULANT Agnès

Le relais petite enfance de Rives-en-Seine propose aux communes d'instaurer des ateliers en itinérance sur notre commune à raison de 2 ateliers par mois avec les assistantes maternelles de notre commune. En fonction du nombre de commune qui y souscrirait, le prix de cette prestation s'élèverait entre 980 € et 1420 € à l'année.

Le Conseil Municipal propose de faire un point avec les assistantes maternelles de notre commune pour savoir :

- Si ce service représente un besoin,
- Si oui pour combien d'entre elles et pour combien d'enfants,
- Si une fois l'instauration des ateliers fait, elles s'engagent à y participer...

Mme DUFRENE Barbara et Mme LEPILLIER Stéphanie se chargent de contacter les personnes concernées.

Un point sur ce dossier sera de nouveau à l'ordre du jour du prochain conseil municipal.

04. Bail du terrain communal (Délibération 2024-29)

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le terrain communal sis à côté du stade était initialement loué pour une durée d'un an au tarif de 100 € à un locataire tiré au sort parmi les administrés souhaitant le louer.

☎ : 02.35.96.20.76

Email : mairie.staubincretot@wanadoo.fr

25 Rue de la Mairie

76190 SAINT AUBIN DE CRETOT

Après vérification, ce terrain est loué depuis 10 ans à M. DOUYERE Serge (Conseiller Municipal). M. le Maire propose de remettre au sort ce terrain parmi les administrés intéressés par ce terrain afin de respecter l'esprit initialement prévu par le Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, à comme suit :

Mme CHOULANT Agnès, Mme DUFRENE Barbara, M. DUVAL Gilles, M. HUGUET Geoffrey, Mme JALENQUES Isabelle, Mme LEAL Solen, M LEMETTAIS Florent, Mme LEPILLIER Stéphanie, M. SPANNEUT Damien, M. VALLE-CALABRESE Baptiste, M. DOUYERE Serge donnant procuration à M. DUVAL Gilles, Mme JOUSSE Carole donnant procuration à Mme CHOULANT Agnès et M. SERY Benoit donnant procuration à M. SPANNEUT Damien.

Après délibération, le **Conseil Municipal à l'unanimité** :

Décide l'augmentation du loyer à 110 € l'année à compter du 01/01/2025 (A 8 voix pour 110 € contre 5 voix pour la somme de 120 €)

Vote pour : 13 Vote contre : 0 Abstention : 0

05. ZAE n°R (Délibération 2024-30)

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la délibération 2023-70, Caux Seine Agglo demande de nouveau au Conseil Municipal de se prononcer. Après plusieurs explications sur les questions qui étaient restées sans réponse,

Le Conseil Municipal, comme suit :

Mme CHOULANT Agnès, Mme DUFRENE Barbara, M. DUVAL Gilles, M. HUGUET Geoffrey, Mme JALENQUES Isabelle, Mme LEAL Solen, M LEMETTAIS Florent, Mme LEPILLIER Stéphanie, M. SPANNEUT Damien, M. VALLE-CALABRESE Baptiste, M. DOUYERE Serge donnant procuration à M. DUVAL Gilles, Mme JOUSSE Carole donnant procuration à Mme CHOULANT Agnès et M. SERY Benoit donnant procuration à M. SPANNEUT Damien.

Approuve les zones d'accélération des énergies renouvelables.

Vote pour : 9 Vote contre : 2 Abstention : 2

06. SDE76 – Travaux rue de l'école (Délibération 2024-31)

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les travaux du SDE76 prévu rue de l'école depuis plusieurs années, ne seront encore une fois par réalisés cette année. Pour cette raison, le SDE a envoyé un nouveau chiffrage qui s'est établi maintenant à la somme de 49 077.30 € en reste à charge pour la commune.

Le Conseil Municipal, comme suit :

Mme CHOULANT Agnès, Mme DUFRENE Barbara, M. DUVAL Gilles, M. HUGUET Geoffrey, Mme JALENQUES Isabelle, Mme LEAL Solen, M LEMETTAIS Florent, Mme LEPILLIER Stéphanie, M. SPANNEUT Damien, M. VALLE-CALABRESE Baptiste, M. DOUYERE Serge

donnant procuration à M. DUVAL Gilles, Mme JOUSSE Carole donnant procuration à Mme CHOULANT Agnès et M. SER Y Benoit donnant procuration à M. SPANNEUT Damien.

Ne souhaite pas reporter cette opération en 2025 avec le SDE76.

Vote pour : 6 Vote contre : 7 Abstention : 0

07. Suppression d'un poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe et création d'un poste de rédacteur au 01/12/2024 (Délibération 2024-32)

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la publication des décrets d'application relatif à la revalorisation du métier de secrétaire général de mairie est parue au journal officiel du 17/07/2024.

Ces décrets prévoient que pour les communes de moins de 2000 habitants, un dispositif dérogatoire de promotion interne en catégorie B est possible pour les fonctionnaires titulaires de catégorie C relevant des grades d'avancement du cadre d'emplois des adjoints administratif et comptant au moins quatre ans de services publics effectifs dans les fonctions de secrétaire général de mairie dans les communes de moins de 2000 habitants.

Madame STEVENARD Stéphanie, adjointe administratif principal de 1^{ère} classe, rentre dans ces critères.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- L'inscription de Mme STEVENARD Stéphanie sur la liste d'aptitude sans quota en Catégorie B,
- La suppression de son poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à 24.5/35^{ème} au 01/12/2024
- La création d'un poste de rédacteur à l'échelon 8 au 01/12/2024,
- La modification du tableau des effectifs au 01/12/2024.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité comme suit :

Mme CHOULANT Agnès, Mme DUFRENE Barbara, M. DUVAL Gilles, M. HUGUET Geoffrey, Mme JALENQUES Isabelle, Mme LEAL Solen, M LEMETTAIS Florent, Mme LEPILLIER Stéphanie, M. SPANNEUT Damien, M. VALLE-CALABRESE Baptiste, M. DOUYERE Serge donnant procuration à M. DUVAL Gilles, Mme JOUSSE Carole donnant procuration à Mme CHOULANT Agnès et M. SER Y Benoit donnant procuration à M. SPANNEUT Damien.

Décide :

- d'adopter la proposition du Maire,
- d'inscrire la dépense correspondante au chapitre 12 article 6411 du budget primitif 2024.
- de modifier le tableau des effectifs au 01/12/2024 comme suit :

TABLEAU DES EFFECTIFS AU 01/12/2024						
Date et n° de délibération portant création du poste ou	Grade	Cat.	Durée hebdo	Statut	Temps de travail (TP en %)	Agent

modification du temps de travail						
Filière administrative						
2023.04 02/02/2023	Rédacteur	B	24.5/35 ^{ème}	Titulaire	70 %	STEVENARD Stéphanie
Filière technique						
/ 30.03.2007	Adjoint technique	C	6/35 ^{ème}	CDI	17 %	LECOUTRE Nathalie
2024.08 22.02.2024	Adjoint technique	C	35/35 ^{ème}	CDD	100 %	DUPRAY Peter
2024.07 22.02.2024	Adjoint technique	C	7/35 ^{ème}	CDD	20 %	MAZURIER Jean-Louis

Vote pour : 13 Vote contre : 0 Abstention : 0

08. Délégation du Maire aux Adjointes (Délibération 2024-33)

Rapporteur : Monsieur le Maire (helene.lefevre@seine-maritime.gouv.fr)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la délibération n° 2023-12 concernant la délégation du conseil municipal au Maire, il convient également que ce dernier approuve les délégations du Maire aux Adjointes à savoir :

- Mme CHOULANT Agnès, 1^{ère} adjointe, sous délégation concernant les affaires générales, les affaires sociales, les finances, le juridique, le personnel communal et le sivos de Crétôt.
- M. SPANNEUT Damien, 2^{ème} adjoint, sous délégation concernant le cimetière, la communication et l'urbanisme.
- M. LEMETTAIS Florent, 3^{ème} adjoint, sous délégation concernant les appels d'offres et contrats extérieurs, les associations, fêtes et cérémonies, les impôts directs, la voirie, travaux et sécurité.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité comme suit :

Mme CHOULANT Agnès, Mme DUFRENE Barbara, M. DUVAL Gilles, M. HUGUET Geoffrey, Mme JALENQUES Isabelle, Mme LEAL Solen, M LEMETTAIS Florent, Mme LEPILLIER Stéphanie, M. SPANNEUT Damien, M. VALLE-CALABRESE Baptiste, M. DOUYERE Serge donnant procuration à M. DUVAL Gilles, Mme JOUSSE Carole donnant procuration à Mme CHOULANT Agnès et M. SEREY Benoit donnant procuration à M. SPANNEUT Damien.

Autorise au Maire, la délégation aux adjoints des domaines cités ci-dessus.

Vote pour : 13 Vote contre : 0 Abstention : 0

09. Location de la Salle Polyvalente : Paiement d'un acompte au moment de la réservation (Délibération 2024-34)

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal d'une facture non payée pour la location de la salle polyvalente en 2022 d'un montant de 400 € pour laquelle le Service Comptable de Gestion n'arrive

pas à recouvrer la somme. De plus, certaines personnes mettent beaucoup de temps à régler la facture une fois la location passée.

Afin de palier à ce type de problème, il est proposé de mettre en place un acompte de la moitié du montant payable à la réservation et le solde une fois la location terminée.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité comme suit :

Mme CHOULANT Agnès, Mme DUFRENE Barbara, M. DUVAL Gilles, M. HUGUET Geoffrey, Mme JALENQUES Isabelle, Mme LEAL Solen, M LEMETTAIS Florent, Mme LEPILLIER Stéphanie, M. SPANNEUT Damien, M. VALLE-CALABRESE Baptiste, M. DOUYERE Serge donnant procuration à M. DUVAL Gilles, Mme JOUSSE Carole donnant procuration à Mme CHOULANT Agnès et M. SERY Benoit donnant procuration à M. SPANNEUT Damien.

Vote pour l'instauration de cet acompte pour les réservations de l'année 2025.

Vote pour : 13 Vote contre : 0 Abstention : 0

10. Deuxième débat sur le Projet d'Aménagement de Développement Durables (PADD) du PLUi dans le cadre de la procédure d'élaboration en cours.

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu ce jour un document concernant le deuxième débat sur le projet d'aménagement de développement durables (PADD) du PLUi dans le cadre de la procédure d'élaboration en cours.

Le Conseil Municipal prend Acte du Débat sur les Orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables du Plan Local d'Urbanisme intercommunal en procédure d'élaboration

Il est rappelé que la compétence « élaboration du document d'urbanisme » a été transférée à la communauté d'agglomération en avril 2017, et que le conseil communautaire a prescrit l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) le 14 novembre 2017.

L'article L151-2 du code de l'urbanisme dispose que les Plans Locaux d'Urbanisme comportent un projet d'aménagement et de développement durables (PADD). Conformément à l'article L153-12 du code de l'urbanisme, Monsieur le Maire rappelle que les orientations du PADD doivent être soumises au débat au sein de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunal compétent, en l'espèce le conseil communautaire de Caux Seine agglo, ainsi que dans l'ensemble des conseils municipaux le **XX**

Une première version du PADD a été débattue dans les conseils municipaux entre janvier et février 2022, puis le 08 mars 2022 en conseil communautaire. L'entrée en vigueur de la loi Climat et Résilience (21/08/2021) a introduit le ZAN (zéro artificialisation nette). Le ZAN a d'abord été traduit par le conseil régional dans le SRADDET (schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires), il doit être ensuite traduit dans les SCOT (schéma de cohérence territoriale) et les Plans locaux d'Urbanisme intercommunaux (PLUi), ce que Caux Seine agglo est en train de faire en concertation avec les communes.

Une nouvelle loi du 20 juillet 2023 et une circulaire ministérielle du 31 janvier 2024 ont encore modifié les modalités de mise en œuvre du ZAN. La communauté d'agglomération a donc pris en compte ces nouvelles dispositions relatives au ZAN, de même qu'elle a intégré dans le projet de territoire un évènement majeur : la fermeture du vapocraqueur d'ExxonMobil. Caux Seine agglo a donc dû apporter des modifications substantielles au PADD alors que les travaux d'élaboration du

PLUi étaient en pleine phase d'écriture des règles d'urbanisme locales. Il convient donc de vous exposer les principales modifications du PADD et d'en débattre conformément à la procédure, prévue par le code de l'urbanisme. Malgré ce retour sur le PADD, le PLUi devrait être approuvé fin 2025 et entrer en vigueur en janvier 2026 sauf imprévu.

Questions et informations diverses

Points Divers

- Fêtes et cérémonies :

- **La remise des prix des jardins fleuris** aura lieu le vendredi 6 décembre à 18h00 à la salle polyvalente. Tous les participants auront un lot.
- **Colis des aînés ou repas des aînés** : Comme l'année dernière, les aînés auront le choix sur inscription en mairie uniquement entre un colis ou un repas.
Le repas aura lieu le dimanche 8 décembre 2024 à 12h à la salle polyvalente. La commission a retenu le thème de Noël pour cette année et demande aux participants qui le souhaitent de venir habillés d'un pull moche de Noël.
- **Les vœux du maire** auront lieu le 10 janvier 2025 à 18h30 à la salle polyvalente.
- **Eclairages de Noël** : La commission préfère décorer le centre du village, à savoir la mairie et l'école pour que les enfants en profitent.
- **Retour sur la Guinguette** : M. le Maire remercie chaleureusement l'ensemble des bénévoles (prêt du champ pour le parking, agents d'accueil au parking, à l'église, à la salle polyvalente, pour les balades...) et des participants (producteurs, artistes, associations...).
- **Repas du Conseil** :
- **Messe du 11 novembre** : Elle aura lieu à l'église de Saint Aubin de Crétôt.
- **Congrès des maires** : Du 19 au 21 novembre 2024
- **Noël des enfants** : Le Noël des enfants aura lieu le vendredi 20 décembre aux écoles. Cette année c'est Marceline PUTNAÏ qui leur contera des histoires.

- Point Agents :

- **Arrivée de M. DUPRAY Peter** : Les habitants ont constaté du changement dans le village. L'achat d'outillage est en cours et un planning hebdomadaire doit être mis en place par M. LEMETTAIS Florent, adjoint en charge du service technique. Le contrat de M. DUPRAY a été établi afin qu'il fasse plus d'heure l'été que l'hiver.
- **Arrivée de M. MAZURIER Jean-Louis et mutualisation du service technique** : M. MAZURIER Jean-Louis intervient tous les jeudis avec M. DUPRAY Peter et l'agent communal de Saint Gilles de Crétôt dans le cadre de la mutualisation du service technique de nos deux villages.

-Points travaux :

- **RD40** : Les travaux n'auront finalement pas lieu cette année suite à un problème de convention que rencontre le département. Les travaux sont reportés en 2025.
- **Mare route du cheval blanc** : Les dossiers de subvention n'ayant pas été traités dans les temps par les organismes partenaires du syndicat de bassin versant, les travaux n'auront pas lieu cette année. Les travaux concernant les fascines, les haies et l'entrée seront néanmoins réalisés cette année.

- **Local technique** : Les travaux de l'entreprise CRESSANT sont terminés et le raccordement aux eaux usées au terrain également. Il reste le raccordement des eaux usées au local, les travaux de plomberie, l'électricité, douche, sanitaires et l'installation de la cuisine.
- **Consommation énergie** : Le bilan concernant la réduction de consommation d'énergie sur notre commune est positif. Ceci grâce à l'extinction de l'éclairage public la nuit, le changement des ampoules en LED pour les bâtiments communaux, les travaux sur les bâtiments via l'isolation par l'extérieur ou le changement des menuiseries.
- **Passage de l'éclairage public aux LED** : Les points lumineux passeront très prochainement en LED toujours dans un souci d'économie. Les lampes sont déjà arrivées.
- **Garderie** : Le remplacement des néons par des dalles LED 60X60 va être fait, les nouveaux radiateurs moins énergivores sont branchés et le changement des menuiseries aura lieu pendant les vacances de la Toussaint.
- **Pompes à chaleur mairie et école** : Les pompes sont en route depuis vendredi 13 septembre.
- **Muret du parking** : Suite à la création du parking mairie en 2015, des murets avaient été installés. Ces derniers pourrissent. La garantie décennale étant toujours active, Monsieur le Maire sollicite M. LEMETTAIS afin de voir avec l'entreprise responsable pour leurs remplacements.
- **PPI Voirie** : L'impasse de la cahennerie est au programme pour 2025.
- **Recollement des archives** : Le recollement des archives est terminé depuis le 27 septembre 2024. Ce document obligatoire à chaque élection municipale, qui n'avait jamais été réalisé, permet de faire un état des lieux des archives communales au moment de la nouvelle mandature. Il doit être signé par le maire entrant et le maire sortant. Ce document est à ce jour toujours en attente de la signature du maire sortant avant transmission aux services du département.
- **Registres de délibérations inexistantes** : La loi prévoit que les délibérations prises par le Conseil Municipal soient obligatoirement consignées dans un registre de délibération. Or, une fois encore, sur notre commune cela n'est pas le cas et n'a pas ou très peu été fait... Ces documents reflétant l'histoire communale sont « stockés » les uns sur les autres sans ordre. M. le Maire sollicite les élus disposant d'un peu de temps pour venir en aide à la secrétaire de mairie afin de trier et classer ces documents chronologiquement dans le but de les faire relier pour l'année 2025 et donc de prévoir la somme correspondante au prochain budget.

-Point Achat :

- **Achat du véhicule** : Un Citroën Berlingo de type fourgon a été acheté auprès du garage MZAuto 76 pour la somme de 10 066.76 €. Ce prix comprend la pose d'un crochet d'attelage en vue de l'achat d'une remorque, les frais de carte grise et une extension de garantie de 12 mois. L'achat d'une remorque avec rampes a été passée chez DEHONT pour la somme de 3 672.00 €. La demande de subvention va être faite afin de ne déposer qu'un seul dossier.
- **Chaises de la salle polyvalente** : Suite à la disparition de 11 nouvelles chaises, une commande de 14 chaises a été passée afin de pouvoir de nouveau porter l'accueil à 120 personnes. Le coût de cette commande est de 537.60 € ;
- **Reliures des registres d'état-civil** : Les registres d'état civil doivent obligatoirement être reliés tous les 10 ans. Les 8 registres (soit 80 ans d'état civil) qui ne l'étaient pas ont été fait pour un cout total de 882.00 €.
- **Abri bus** : Un bardage pour la réparation de l'abri bus a été commandé suite aux actes de vandalisme commis cet été pour la somme de 498.00 €. Cette somme n'est pas prise en charge par l'assurance. Il sera installé par le service technique.

-Points sur les nouveaux projets :

☎ : 02.35.96.20.76

Email : mairie.staubincretot@wanadoo.fr

25 Rue de la Mairie

76190 SAINT AUBIN DE CRETOT

- **Nouveau site internet :** La commission communication travaille toujours dessus en collaboration avec Caux Seine Agglo. Les informations seraient mises sur Panneau Pocket avec un lien renvoyant au site internet pour plus d'information sur les articles et alertes.
- **Terrain multisport :** Après avoir rencontré l'entreprise Agorespace en avril, Monsieur le Maire demande à la commission travaux de faire établir un devis par une autre entreprise avant inscription au budget 2025.
- **Salle polyvalente :** Suite aux incivilités des locataires et afin de garantir le droit à la tranquillité des riverains, un limiteur de son va être installé. Une pièce pour le rangement du matériel sera également créée.

-Divers :

- **Bail logement communal :** Un nouveau locataire est arrivé au 01/10/2024.
- **Point sur la police municipale Intercommunale :** Un devis pour la vidéosurveillance sera demandé par la commission travaux pour garantir la sécurité au niveau de la salle polyvalente et du futur terrain multisport.
- **PLUi :** Point sur l'avancement. Fin janvier 2026.
- **DECI :** Un devis va être demandé pour couvrir en défense incendie le hameau Houllebrèque.
- **MFR Criquetot l'Esneval :** Remerciement pour la subvention versée de 77.25 €.
- **BIM :** La commission communication va prochainement travailler sur le bulletin d'information communale 2025. Ils seront disponibles au format papier lors des vœux du maire et en dématérialisés sur panneau pocket et le site internet.
- **Atelier hors les murs :** Ce dispositif permet l'accueil de stagiaire en partenariat avec le Parc des boucles de la Seine Normande pour observer et réfléchir à la manière de préserver les clos masure, la biodiversité, la faune et la flore, les liaisons douces, le re-végétalisation des bourgs... Monsieur le Maire remercie M. et Mme DUFRENE d'avoir accueilli ces stagiaires chez eux le temps d'une journée pour visiter l'Oiselière.
- **Cimetière :** Le cimetière ne pouvant plus être traité, le Maire demande à chacun d'être compréhensif sur l'état de ce dernier et rappelle à la commission travaux de faire établir des devis pour la végétalisation du cimetière (partie gauche)
- **Ossuaire :** Nous sommes toujours en attente de l'entreprise Normandie Granit.
- **Récupérateur d'eaux de pluie :** Monsieur VALLEE-CALABRESE propose l'installation de récupérateur d'eaux de pluie sur les bâtiments communaux.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h15.

Le Maire



Gilles DUVAL

La secrétaire de séance

Solen LEAL